

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DDCT 94 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Bleu Blanc Zèbre.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution d'une subvention à l'association Bleu Blanc Zèbre ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association Bleu Blanc Zèbre (190709) pour une action « Dynamique citoyenne dans le 12^{ème} arrondissement – défrichage pour une démarche de développement sur les quartiers de la Porte de Vincennes » (2019_08654). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, centre financier 14-11, chapitre 935, domaine fonctionnel P52, nature 65748, fonds 52000010 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO